



Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

1. La vingt-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration s'est tenue à Genève du 18 au 20 janvier 2017 sous la présidence du Dr Phusit Prakongsai (Thaïlande).¹ Le Comité a adopté son ordre du jour² après avoir supprimé le point 3.4 en l'absence d'amendements proposés au Règlement financier et aux Règles de gestion financière, et il a arrêté son programme de travail.

Point 2 de l'ordre du jour Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner

2.1 Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (document EBPBAC25/2)

2. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a présenté le rapport du Comité consultatif couvrant ses deux dernières réunions, en mettant l'accent sur le contrôle interne, la vérification extérieure des comptes, la conformité et le contrôle interne, la gestion des risques et la dépendance à l'égard des contributions volontaires.

3. Les États Membres ont reconnu la valeur des travaux et de l'apport du Comité consultatif, et ont salué les progrès signalés dans de nombreux domaines. Il a été conseillé au Secrétariat de ne pas relâcher ses efforts et de pérenniser les progrès accomplis, sachant que beaucoup restait à faire. Les États Membres ont pris acte de la diminution du nombre de recommandations des vérificateurs restées en suspens et du fait que le Secrétariat prêtait davantage attention aux recommandations. Un État Membre a demandé si le Comité consultatif serait prêt à rencontrer les États Membres entre les réunions des organes directeurs afin d'améliorer la communication et l'information.

4. Les États Membres se sont félicités de la visite du Comité consultatif au Bureau régional de l'Asie du Sud-Est et de ses conclusions positives.

¹ La liste des participants figure dans le document EBPBAC25/DIV./1.

² Document EBPBAC25/1.

5. Le Comité a approuvé la demande du Comité consultatif tendant à ce que soit établi un résumé des principales recommandations issues des vérifications pour 2016, accompagné des réponses de la direction. Il est impératif de prendre des mesures pour faire suite aux recommandations restées en suspens. Un État Membre a suggéré que le Secrétariat rende publics les motifs pour lesquels certaines recommandations n'ont pas été suivies d'effet. Plusieurs États Membres ont fait des observations sur l'opportunité et l'intérêt de la proposition tendant à classer les recommandations par ordre d'importance et ont souligné la nécessité de disposer d'outils pour accomplir cette tâche. Il a été suggéré d'intégrer les recommandations du Commissaire aux comptes dans les dispositifs de suivi du Secrétariat. Un autre État Membre a demandé si les faiblesses mises en évidence dans la liste de contrôle pour l'autoévaluation correspondaient aux conclusions du Bureau des services de contrôle interne. Les États Membres ont approuvé la proposition de faire rapport sur les vérifications spéciales, comme celles relatives à la riposte à la flambée de maladie à virus Ebola.

6. Plusieurs États Membres ont souligné la nécessité de tenir compte des enseignements tirés de l'expérience, en particulier en créant des mécanismes institutionnels d'apprentissage afin de mettre en œuvre les recommandations issues des vérifications dans d'autres centres budgétaires rencontrant des problèmes similaires et en évitant que ne se retrouvent les mêmes faiblesses dans tous les centres budgétaires. Un État Membre a proposé que le Comité fasse part de ses opinions sur les lacunes de la surveillance, notamment compte tenu du fait que la moitié des ressources humaines et financières sont utilisées au niveau des pays ; les informations concernant ce niveau ne sont pas suffisantes.

7. Il a été reconnu que l'importance du suivi des recommandations issues des vérifications et la gestion des risques à tous les niveaux de l'Organisation étaient des aspects essentiels du rapport du Comité consultatif. Les États Membres ont considéré que la gestion des risques faisait partie intégrante des activités du Secrétariat, en particulier de la planification et de l'établissement du budget, et ont encouragé le Secrétariat à garantir la prise en main opérationnelle de la gestion des risques aux trois niveaux de l'Organisation. Le Comité a préconisé d'institutionnaliser les enseignements tirés de l'expérience, y compris la suite donnée en cas de non-conformité. Un État Membre a demandé comment serait abordé le passage de la gestion quantitative à la gestion qualitative des risques. Tout en prenant acte des progrès accomplis, les États Membres ont demandé de plus amples renseignements sur la mise en œuvre de la stratégie d'achat. Plusieurs États Membres ont indiqué que les approches de la gestion des risques dans le domaine des technologies de l'information et dans le cadre du projet de modernisation du Siège étaient de bons modèles pour l'application de plans de gestion des risques.

8. En ce qui concerne le financement des activités de l'Organisation, plusieurs États Membres ont fait part de leur inquiétude, notamment au sujet du déficit de financement, de la dépendance excessive à l'égard des contributions volontaires et de l'étranglement de la base des donateurs, et ils ont souligné que le Secrétariat devait effectuer une planification selon différents scénarios et en communiquer les résultats obtenus aux États Membres. Un État Membre a fait observer que les informations présentées concernant le déficit de financement étaient succinctes et dépourvues d'analyse. Un autre État Membre a demandé que l'on continue à débattre de la création du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, compte tenu des problèmes liés à son financement. Le dialogue sur le financement était insuffisant à cet égard.

9. Un État Membre s'est dit préoccupé par l'absence de mécanismes de financement à long terme pour assurer un financement durable des projets ayant trait aux technologies de l'information et au plan-cadre d'équipement.

10. En réponse à une demande d'informations sur l'ensemble des recommandations issues des vérifications, le Président du Comité consultatif, s'exprimant à titre personnel, a appelé à la prudence étant donné que le nombre des recommandations en 2016 était supérieur à 1300 et que le rôle du

Comité était de fournir des informations sur les domaines les plus importants, dans leur contexte, et de porter les recommandations ou préoccupations notables à l'attention du Comité du programme, du budget et de l'administration. S'agissant de la demande relative à des réunions distinctes avec les États Membres, sa seule préoccupation tenait au fait que ces réunions devaient être accessibles à tous les États Membres. Il a renvoyé devant les États Membres les questions en vue de savoir si le Groupe de la politique mondiale était un organe décisionnel ; comment gérer les domaines à haut risque et particulièrement préoccupants, tels que les déficits financiers dans une organisation régionalisée ; et quel est le type de mécanisme des États Membres nécessaire pour décider quel travail doit être fait et non fait par manque de fonds. Le Comité consultatif avait pour but de guider l'Organisation vers ses objectifs et non pas d'influer sur les aspects politiques selon les États Membres.

11. Le Secrétariat s'est félicité des précieux conseils apportés par le Comité consultatif. S'agissant des demandes spécifiques, le Secrétariat continuerait à travailler sur les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des recommandations moyennant des évaluations des risques, à améliorer les processus d'apprentissage institutionnel pour veiller à la mise en place de mesures de garantie, et à mettre au point une approche cohérente pour l'établissement de listes d'autoévaluation et de modes de vérification. Il poursuivra ses travaux pour intégrer la gestion des risques dans la planification et pour passer d'une gestion quantitative à une gestion qualitative du risque. Des mesures ont été prises pour contribuer à mieux hiérarchiser les risques. Le registre des risques institutionnels sera publié prochainement.

12. Les travaux visant à relier et à intégrer les recommandations issues des vérifications sont en cours, et des mécanismes ont été mis au point pour les classer selon leur degré d'importance et de gravité. Les tendances seront identifiées, évaluées et suivies moyennant une mobilisation totale au niveau régional, l'utilisation des réseaux de contrôle de la conformité et l'établissement de rapports consolidés. Les états financiers pour 2016, qui seront soumis à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017, incluront un état des contrôles internes. La dernière version du processus de gestion des risques a abouti à un taux de réponse de près de 100 % à la fin de 2016, mais une plus grande communication et une meilleure harmonisation des outils et des processus sont nécessaires. Le réseau des administrateurs chargés de la conformité est utilisé et constitue un moyen d'améliorer la communication et l'intégration dans le cadre d'une structure fédérée.

13. Chaque année, à l'une de ses trois réunions annuelles, le Comité consultatif a mis l'accent sur une Région de l'OMS différente. Cette façon de procéder a abouti à des réunions fructueuses et riches d'enseignements, et a permis d'éviter que le processus soit perçu comme focalisé sur le Siège. Pour répondre aux questions sur la mise en œuvre de la stratégie d'achat, le Secrétariat a indiqué que la deuxième phase de la stratégie d'achat démarrerait en 2017 et serait pleinement mise en œuvre d'ici la fin de l'année. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises lors de la première phase de la mise en œuvre. L'achat des services est désormais plus clairement défini : par exemple, lorsque cet achat consiste essentiellement à engager des personnes « non-membres du personnel » (soit des consultants, soit des personnes travaillant sous contrat de service), la responsabilité de la politique et de la supervision sera désormais transférée aux ressources humaines. Les accords à long terme et la gestion du catalogue incombent désormais à une unité établie depuis peu au sein du Centre de l'OMS à Budapest. Un système d'appel d'offres électronique est en cours d'introduction et les pratiques d'achat dans l'ensemble des grands bureaux ont été alignées et des programmes de formation proposés. Des indicateurs de performance sont appliqués dans l'ensemble des grands bureaux. Une actualisation des politiques (par exemple sur la gestion des contrats, la gestion des relations avec les fournisseurs et les critères d'admission) a été entreprise et une politique d'achat écologique est aussi en cours d'élaboration.

14. Les débats de fond sur la planification de la transition pour l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite ont été reportés à l'examen par le Comité des points 3.1 et 3.2 de l'ordre du jour.

Le Comité a pris note du rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.

2.2 Rapport sur la gestion et la technologie de l'information (document EBPBAC25/3)

15. Le Secrétariat a présenté son rapport de situation sur la gestion et la technologie de l'information, avec des renseignements actualisés sur la vision, la mission et la stratégie, ainsi qu'une feuille de route claire sur la voie à suivre. Pour établir les bases permettant à l'OMS d'atteindre ses buts, un Fonds mondial pour la technologie de l'information a été mis en place pour des investissements durables dans les initiatives stratégiques. La gouvernance du Fonds mondial pour la technologie de l'information réunit une représentation des bureaux régionaux, du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, des programmes techniques et des unités administratives. Les États Membres ont pris note avec satisfaction du rapport et félicité le Secrétariat pour ses progrès en matière de gestion et de technologie de l'information, ainsi que de transformation numérique de l'OMS. Ils ont demandé de nouveaux rapports actualisés sur le sujet.

16. Les États Membres attendent avec intérêt les bénéfices à court et à long terme que la numérisation apportera pour tous les éléments de l'Organisation, en particulier les interventions sanitaires novatrices permises par l'amélioration des données fournies aux pays, ainsi que les avantages apportés à l'OMS par une plus grande efficacité. Ils ont demandé combien la plateforme numérique intégrée allait coûter, comment elle allait fonctionner et comment l'OMS allait utiliser le cloud computing.

17. Applaudissant aux succès de l'OMS en matière de gestion et de technologie de l'information, les États Membres se sont intéressés aux quatre domaines principaux de résultats de la stratégie ; à la réponse aux inquiétudes sur la gouvernance exprimées par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance en juillet 2016, y compris à la mise en place du Conseil pour la technologie de l'information ; et à la création du Fonds mondial pour la technologie de l'information, afin de garantir les investissements stratégiques dans les domaines principaux de résultats au cours des six prochaines années.

18. Les États Membres ont émis l'avis que le processus d'ajustement technologique supposait une solide communication entre le Siège de l'OMS et les bureaux régionaux pour protéger les données. Le personnel de l'OMS a besoin de formation et les pays d'un appui financier pour pouvoir profiter pleinement de la plateforme numérique intégrée. De plus, les États Membres ont besoin d'outils pour les alerter en cas de situations d'urgence sanitaire. Ils ont demandé instamment que la plateforme numérique intégrée soit lancée en 2017, utilisée dans toute l'Organisation, et notamment par le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, et employée pour assurer une large distribution des informations de qualité aux pays.

19. Pour garantir à long terme les investissements dans la gestion et la technologie de l'information, le Secrétariat a mis en place le Fonds mondial pour la technologie de l'information en tant que mécanisme de financement durable des infrastructures. Le Secrétariat publiera dans un à deux ans un rapport actualisé sur la gestion et la technologie de l'information.

Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat.

Point 3 de l'ordre du jour Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations

3.1 Financement et exécution du budget programme 2016-2017 : mise à jour
(document EB140/35)

20. Le Secrétariat a présenté une vue d'ensemble du financement et de l'exécution du budget programme 2016-2017, ainsi qu'une mise à jour du rapport,¹ et a noté que de plus amples informations étaient disponibles sur le portail consacré au budget programme, sur le site Web de l'OMS. Fin 2016, le segment du budget pour les programmes de base était financé à 88 %, le déficit de financement s'élevant à US \$404 millions. Le point problématique restait le déséquilibre entre le financement, les catégories et les secteurs de programme, notamment en raison du fait que certaines contributions volontaires sont à objet désigné, et la baisse sensible du niveau global du financement souple. La baisse de 30 % des contributions volontaires de base et les conditions qui sont souvent assorties au financement à objet désigné ont nettement limité les capacités du Secrétariat à assurer la pleine mise en œuvre du budget dans tous les secteurs de programme.

21. Le Secrétariat prend des mesures pour pallier le financement insuffisant des trois catégories indiquées dans le rapport (paragraphe 13) en recherchant un financement supplémentaire (auprès des États Membres et des donateurs), en faisant des économies grâce à des mesures tendant à plus de rentabilité (activité qui incombe principalement au Secrétariat) et en établissant des priorités (activité qui incombe à la fois aux États Membres et au Secrétariat). Plusieurs mesures ont été appliquées, dont un gel des recrutements et une diminution du nombre de voyages. Le Secrétariat pourrait probablement atteindre ses objectifs avec un financement à 90 %, à condition toutefois que ce financement soit souple et sans objet désigné. Il faut continuer à se préoccuper de définir des priorités et d'obtenir un financement supplémentaire.

22. Au cours du long et constructif débat qui a suivi, les États Membres ont reconnu que le financement était désormais davantage prévisible, mais se sont inquiétés de la situation financière. Il a été admis qu'il incombait aux États Membres comme au Secrétariat de garantir le financement et l'exécution de l'ensemble du budget programme. Plusieurs États Membres ont exprimé leurs préoccupations concernant le risque d'un déséquilibre important et persistant entre les contributions volontaires et les contributions fixées, admettant qu'il était peu probable que la situation s'améliore au cours des prochains mois. Il a été largement reconnu qu'il fallait continuer à chercher des moyens : de faire des économies, le Secrétariat et les États Membres devant prendre des mesures en faveur de la rentabilité et définir des priorités ; et d'améliorer le rapport coût/efficacité des programmes de l'OMS.

23. Le Comité s'est plaint de la livraison tardive du document relatif à l'avant-projet de budget programme 2018-2019. Cette situation a laissé aux gouvernements très peu de possibilités de faire des observations sur les propositions et de justifier leurs contributions à l'OMS. Le Secrétariat a été instamment prié de fournir les documents à temps, bien avant la tenue de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

24. Les États Membres ont encouragé une discussion entre eux sur la hiérarchisation des activités et du recensement de celles qui devraient être réduites ou abandonnées. Le rapport adressé à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé devrait contenir des informations sur ce point. Les domaines

¹ Le montant indiqué à la ligne 3 du paragraphe 5 du rapport a été corrigé. Il s'élève à US \$396,6 millions.

importants dans lesquels les objectifs pourraient être atteints doivent être signalés. Ces considérations devraient présider à l'élaboration d'un projet de budget programme plus réaliste qu'ambitieux pour 2018-2019. Le Comité a demandé qu'une planification soit établie sur la base de plusieurs scénarios et que des propositions soient présentées pour pallier les déficits de financement persistants. Le Comité a approuvé les mesures prises pour améliorer la transparence (le portail Web sur le budget programme a été très apprécié) et la redevabilité.

25. Le Comité a convenu que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrait la possibilité d'envisager des priorités et des flux d'activités dans le cadre du treizième programme général de travail de l'OMS, 2020-2025.

26. De nombreux États Membres ont souligné que les contributions volontaires devaient absolument être souples, mais l'un d'entre eux a fait observer que le dialogue sur le financement n'avait pas permis de progresser sur ce point. La baisse des contributions volontaires de base a suscité des questions sur les mesures que le Secrétariat prévoyait de prendre. Le Secrétariat devrait inciter les donateurs à envisager favorablement un financement plus souple et plus transparent (dont l'exemple de la flambée de maladie à virus Ebola montrait la faisabilité) et à trouver des moyens d'accroître l'appui programmatique. Plusieurs États Membres ont préconisé d'apporter une amélioration dans le domaine du financement volontaire, notamment au moyen de règles concernant les contributions volontaires, par exemple de limiter la mesure dans laquelle certaines sont à objet désigné. Certains États Membres ont souligné qu'ils apportaient et avaient récemment apporté d'importantes contributions, notamment au Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, et qu'ils continuaient à soutenir l'Organisation.

27. Les États Membres ont demandé davantage d'informations et d'analyses, voire une stratégie de redressement, concernant le déficit de financement des secteurs de programme, en raison duquel le Secrétariat avait beaucoup de mal à respecter les priorités fixées par les États Membres. Les États Membres ont fait part de leur inquiétude à l'égard du sous-financement conséquent du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et autres principaux domaines programmatiques comme la résistance aux antimicrobiens, les maladies non transmissibles, le VIH et l'hépatite virale, et la sécurité sanitaire des aliments. Le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire devait être soutenu ou devrait être réexaminé. En outre, comme les maladies non transmissibles représentaient la charge de morbidité la plus forte, les programmes de ce secteur appelaient un appui plus fort. Parmi les remarques formulées par les États Membres figuraient un appel à examiner la réaffectation aux maladies non transmissibles, des ressources consacrées à la poliomyélite, ainsi que l'observation selon laquelle, outre l'amélioration de l'efficacité institutionnelle, les solutions pour remédier au sous-financement : seraient en concurrence avec des problèmes émergents ; impliquaient parfois des secteurs extérieurs à celui de la santé ; et étaient parfois disponibles, mais pas abordables financièrement.

28. On a évoqué le contexte d'austérité actuel et les multiples demandes de riposte aux crises humanitaires qui mettaient à rude épreuve l'ensemble du système des Nations Unies et les pouvoirs publics. De plus, le monde était dans une période de transition, avec de nouveaux gouvernements et une pression croissante pour justifier les dépenses et les financements. Le budget proposé devait refléter la réalité, à savoir que la plupart des contributions volontaires proviennent d'un petit groupe de donateurs, une situation courante dans tous les organismes des Nations Unies. La dépendance à l'égard des contributions volontaires et le nombre réduit de donateurs rendaient l'OMS vulnérable ; il fallait de toute urgence élargir ce nombre et le Secrétariat devait poursuivre les efforts pour y parvenir. Il convenait d'actualiser les chiffres relatifs à l'évaluation de la vulnérabilité cités dans le rapport (paragraphe 8). Même si les efforts pour lever des fonds (paragraphe 19) donnaient de bons résultats, des doutes ont été exprimés sur le fait qu'ils pourraient combler le déficit de financement actuel. Des

inquiétudes ont aussi été manifestées concernant la perception des contributions : elles devaient être considérées comme des investissements par les pays qui devaient en voir le résultat. Il fallait que le Secrétariat détermine et montre l'utilisation effective des contributions.

29. Il conviendrait de s'atteler à la nécessité d'élargir le nombre de donateurs et de prévoir un financement supplémentaire en lançant des campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des partenaires. L'attention a été appelée sur les recommandations pertinentes du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Les solutions pour lever des fonds supplémentaires consistaient aussi à associer des acteurs non étatiques au moyen du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, à adopter des méthodes de financement novatrices, à mieux coordonner les éléments du budget au sein du système des Nations Unies (afin d'éviter des demandes de financement multiples émanant de multiples organismes du système) et les ressources, et à instaurer au niveau des pays une coopération interinstitutions. Il est capital de mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources qui fasse preuve d'imagination, à laquelle participent à la fois les bureaux régionaux et de pays, avec mise en œuvre immédiate. Un État Membre a souligné l'intérêt de solliciter le bureau de pays de l'OMS pour mobiliser le soutien du gouvernement.

30. Parmi les observations et suggestions spécifiques figurait la proposition d'avancer la présentation du plan d'optimisation du rapport coût/efficacité au Conseil exécutif (prévue pour 2018), ainsi qu'une question sur la date à laquelle la stratégie de mobilisation des ressources devrait être soumise aux organes directeurs. Un complément d'information a également été demandé sur l'action de mobilisation des ressources. S'agissant de la prévisibilité du financement et de son incidence sur l'exécution, il était en outre demandé s'il y avait une stratégie pour l'améliorer. On souhaitait davantage d'informations sur la mise en œuvre effective du financement existant, d'autant que certains programmes intégralement financés n'ont pas eu de résultat optimal. Certains États Membres ont été choqués de constater que, six ans après la discussion des thèmes qui avaient précisément conduit à réformer l'OMS, peu de chose avait changé, sauf une meilleure gestion du Secrétariat. Il était malaisé de déterminer ce que les États Membres attendaient de l'Organisation et le nombre de résolutions adoptées augmentait. Il était préconisé d'étudier plus avant où réaliser des économies (rationalisation et hiérarchisation). Il fallait aussi réfléchir davantage à l'incidence des modifications relatives à l'âge de la retraite.

31. Si plusieurs États Membres ont souscrit à la proposition d'augmenter de 10 % les contributions fixées, d'autres n'étaient pas en mesure de le faire. Certains États Membres ont appelé les pays devant avoir une baisse de leurs contributions à maintenir leurs paiements au niveau existant. Un État Membre a appuyé l'augmentation proposée se déclarant prêt à la mettre en œuvre en 2018. Un État Membre a également accepté l'augmentation de manière ponctuelle et aux conditions qu'elle ne constitue pas un précédent, que l'appui au niveau du pays soit porté à son maximum et que les efforts pour accroître l'efficacité se poursuivent. Un autre a noté que l'appel à une augmentation de 10 % venait du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la riposte mondiale aux crises sanitaires et a demandé si les recettes supplémentaires allaient être exclusivement allouées à l'action pour les situations d'urgence.

32. Le Secrétariat a reconnu la nécessité de considérer les contributions comme des investissements et de rendre mieux compte des retours. Il a convenu que les problèmes de financement étaient fondamentaux et devaient se retrouver dans l'avant-projet de budget programme 2018-2019, et il a accepté la nécessité d'établir des priorités et même de cesser des activités. Il surveille étroitement la situation, notamment les taux d'exécution, dans toute l'Organisation, et travaille sur l'utilisation stratégique des financements souples, en maximisant les gains de rentabilité (bien qu'ils soient très difficiles à mesurer) et les économies dans les dépenses, ainsi que sur la mobilisation des ressources. Il planifie certaines éventualités et prend des mesures comme le gel des recrutements, la baisse du nombre des voyages et des réunions et le report d'activités. Il a reconnu volontiers la nécessité du

recouvrement des dépenses d'appui aux programmes, qu'il faut envisager dans le cadre des discussions sur les contributions volontaires et il a remercié les États Membres d'avoir accepté de payer 8 % pour les dépenses d'appui au programme d'éradication de la poliomyélite, selon la pratique de l'appui au programme dans le cas de l'UNICEF. Les modèles pour la mobilisation des ressources et les partenariats d'entreprises (notamment au niveau des pays) sont en cours d'élaboration. Le Secrétariat offre aux donateurs de contributions volontaires une plus grande visibilité sur le site de l'OMS afin d'en encourager d'autres à faire de même. L'évaluation de la vulnérabilité a été faite en deux phases : les résultats de la première phase étaient publiés sur le portail Web et la seconde phase pourrait être achevée début février, une fois que les chiffres définitifs pour 2016 auront été établis. Les observations du Comité seront prises en compte dans la préparation du dialogue sur le financement qui doit avoir lieu en novembre 2017.

33. Le Directeur général a souligné que la réforme était entreprise dans l'ensemble du système des Nations Unies et comprend l'approche de l'Unité d'action des Nations Unies, la coordination des ressources, l'établissement des priorités et l'examen des contributions fixées et volontaires. La qualité des débats du Comité donne matière à être optimiste. Elle a souligné la nécessité d'être sensible aux situations et aux transitions nationales et a reconnu le besoin de convaincre les contribuables des pays de l'utilité de l'action de l'OMS avant de demander une hausse du financement. La réforme de l'OMS a eu des résultats positifs, notamment en matière de gestion et d'établissement des priorités et elle a demandé aux États Membres de définir à leur tour des priorités, tout en n'excédant pas 10 programmes de santé prioritaires au niveau national. Elle a félicité les pays qui ont investi dans les bureaux de pays de l'OMS et les a encouragés à partager leurs expériences, notamment celles de rassembler des entités liées à la santé comme les fonds d'assurance-maladie qui ont des budgets distincts. Les objectifs de développement durable liés à la santé donnent une possibilité de coordination, d'alignement, de synergie et de mobilisation des ressources, et servent également de principe directeur au treizième programme général de travail, 2020-2025.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat.

3.2 Projet de budget programme 2018-2019 (documents EB140/36 et EB140/INF./5)

34. Le Secrétariat a présenté l'avant-projet de budget programme 2018-2019. Le budget total proposé pour l'exercice 2018-2019 se monte à US \$4,4745 milliards. L'augmentation suggérée concernait essentiellement les budgets du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire (US \$69,1 millions) et le programme de lutte contre la résistance aux antimicrobiens (US \$23,3 millions). Les autres secteurs sont restés relativement stables.

35. Le Comité s'est réjoui de la présentation du budget par le Secrétariat et a noté avec satisfaction que le projet de budget reflétait les discussions au niveau régional. Il a félicité le Secrétariat pour les efforts déployés en vue de favoriser l'alignement et les synergies pour les objectifs de développement durable, soulignant néanmoins qu'il fallait aller plus loin en ce sens. De nombreux États Membres ont soutenu l'augmentation du budget alloué à la lutte contre les antimicrobiens et au Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Un État Membre a exhorté le Secrétariat à affiner les indicateurs du budget programme de sorte qu'ils mesurent précisément l'obtention des impacts escomptés.

36. Concernant ce dernier point, néanmoins, certains États Membres se sont dits préoccupés par l'augmentation limitée du budget dans deux Régions. Certains États Membres se sont inquiétés du niveau global de financement pour l'exercice 2016-2017, se demandant si l'augmentation de budget proposé pour l'exercice 2018-2019 était réaliste. Les États Membres ont également demandé qu'un modèle de financement plus durable soit utilisé.

37. Du point de vue du financement, le Secrétariat a expliqué que, même si le financement total de l'Organisation a sensiblement augmenté ces 10 dernières années, ce progrès tient essentiellement aux contributions volontaires d'un nombre restreint de donateurs et le volume des contributions fixées n'a, lui, pas augmenté. Compte tenu de la menace importante qui pèse sur la viabilité à long terme de l'Organisation et conformément à la recommandation du Groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires, le Directeur général a proposé une augmentation de US \$93 millions (10 %) des contributions fixées.

38. Le Comité a indiqué que le Secrétariat devrait poursuivre ses efforts afin d'élargir la base des donateurs de l'OMS.

39. Plusieurs États Membres ont appuyé énergiquement l'augmentation proposée des contributions fixées. D'autres ont souligné qu'ils n'étaient pas en mesure de le faire et qu'ils encourageaient le Secrétariat à dégager les ressources supplémentaires requises en réalisant des gains d'efficacité, en améliorant les systèmes de contrôle interne et en fixant les priorités de façon plus stricte. Un État Membre a relevé qu'il ne pouvait souscrire à l'augmentation de 10 % des contributions volontaires, mais qu'il y avait lieu de poursuivre la discussion pour déterminer si une éventuelle augmentation moins prononcée serait une solution viable.

40. De manière générale, les États Membres ont bien accueilli la mise en place d'un modèle de mobilisation des ressources à l'échelle de l'Organisation. De plus, ils ont insisté sur la nécessité pour eux de trouver des moyens d'améliorer la souplesse du financement.

41. À la suite d'une discussion engagée dans le cadre de l'examen du précédent point, une réunion informelle a été proposée afin de poursuivre le débat général sur les pratiques budgétaires, le niveau des budgets et les financements s'y rapportant. L'examen du point de l'ordre du jour a été suspendu et la réunion informelle s'est déroulée à l'issue de la séance du Comité. Un résumé de la réunion établi pour information à l'intention du Comité est joint en annexe au présent rapport.

42. Lors de la reprise de l'examen du point de l'ordre du jour, les États Membres ont pris note du contenu du résumé de la réunion informelle et ont envisagé les options pour la poursuite de l'examen de ces points en vue de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé. Certains États Membres ont exprimé leurs préoccupations quant à la possibilité de mettre sur pied de nouveaux organes formels et il a été convenu que l'examen des questions immédiates et urgentes permettrait au Secrétariat d'établir en temps voulu une version révisée de l'avant-projet de budget programme 2018-2019, dans toutes les langues, à soumettre à l'Assemblée de la Santé. Un État Membre a préconisé un processus intergouvernemental formel à participation non limitée pour examiner les questions pertinentes, estimant qu'un processus informel ne serait pas efficace. Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat devrait s'efforcer d'apporter aux États Membres des précisions sur ces questions essentielles, en particulier l'augmentation proposée des contributions fixées et le financement durable entre les sessions, afin de leur permettre de déboucher sur un consensus pour un budget réaliste et d'adopter celui-ci à l'Assemblée de la Santé.

43. Le Directeur général a remercié les États Membres du résumé très utile de la réunion informelle concernant le financement de l'OMS.

44. De son point de vue, les questions les plus urgentes étaient l'approbation du projet de budget programme 2018-2019 et le financement de ses priorités. Le Directeur général a noté que le Secrétariat apporterait de nouveaux ajustements pour parvenir à un budget réaliste entièrement financé. Elle a proposé que le Secrétariat et les États Membres poursuivent leurs discussions informelles pour les terminer à mi-février 2017 afin de laisser au Secrétariat le temps de réviser et de compléter le

document du budget. Celui-ci serait soumis aux États Membres dans toutes les langues officielles au début avril au plus tard pour qu'ils aient le temps de l'examiner avant la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé. Le pourcentage de l'augmentation des contributions fixées pourrait être réexaminé.

45. De plus, le Directeur général a proposé que les États Membres poursuivent l'examen des points à plus long terme qu'ils ont mis en évidence et qui relèvent du mandat du Comité du programme, du budget et de l'administration et du Conseil exécutif.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif que de nouvelles discussions aient lieu sur le projet de budget programme 2018-2019, surtout en ce qui concerne le niveau abordable des contributions fixées, les économies, la hiérarchisation des activités, l'impact des contributions volontaires et la mobilisation des ressources.

3.3 Barème des contributions 2018-2019 (document EB140/37)

46. Le Comité a examiné le rapport du Directeur général présentant le projet de barème des contributions pour l'exercice financier 2018-2019.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution contenu dans le document EB140/37.

3.5 Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme de l'OMS (document EB140/38)

47. Le Secrétariat a donné au Comité des informations sur la mise en œuvre de la réforme de l'OMS et a fourni des détails supplémentaires sur les progrès accomplis concernant les résultats des pays, la transparence, la redevabilité, la rentabilité et les partenariats.

48. Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés, mais il a souligné qu'il fallait absolument progresser plus vite sur la question de l'égalité des sexes. Certains États Membres ont également souligné la nécessité d'améliorer l'équilibre régional des ressources humaines et ont signalé qu'il fallait veiller à ce que des systèmes soient en place pour recruter et fidéliser les talents, et à ce que du personnel soit disponible pour intervenir dans les situations d'urgence sanitaire. Le Comité s'est inquiété du déficit de financement de certains programmes et a noté qu'il fallait assurer l'alignement et la prévisibilité du financement à tous les niveaux de l'Organisation. Le Comité a demandé à recevoir, à l'avenir, de nouvelles informations sur l'impact de la réforme sur l'ensemble de la chaîne de résultats, ainsi que dans les Régions et les pays.

49. Plusieurs États Membres ont noté qu'un retard persistait dans les réformes de la gouvernance par rapport à celles entreprises dans d'autres domaines et se sont inquiétés du nombre de points inscrits aux ordres du jour des réunions des organes directeurs et du volume de la documentation qui s'y rapporte, qui représentent parfois une charge, surtout pour les petites délégations.

50. Plusieurs États Membres ont souligné qu'il fallait absolument poursuivre les réformes, en veillant à ce que celles-ci aient un impact sur les activités de l'OMS dans les pays, et obtenir un budget réaliste et un financement durable. Il a également été demandé au Secrétariat de donner plus de précisions sur les activités de l'OMS dans les pays et de mieux faire connaître le rapport sur la présence de l'Organisation dans les pays. Certains États Membres ont proposé que les économies réalisées grâce au processus de réforme soient quantifiées, présentées de manière globale et incluses dans le projet de budget programme. Le Programme OMS de gestion des situations d'urgence

sanitaire, son déficit de financement et l'impact potentiel sur d'autres programmes de l'OMS ont suscité des inquiétudes. La participation du Secrétariat à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide a été saluée.

51. Le Secrétariat a indiqué que davantage d'efforts seraient déployés pour améliorer l'équilibre entre les sexes en vue de faire augmenter d'au moins 1,5 % par an, pendant les cinq prochaines années, le nombre de membres du personnel de sexe féminin aux classes P.4 et supérieures, notamment grâce à des procédures de recrutement tenant compte du sexe des candidats et en consentant des efforts pour améliorer la culture institutionnelle à cet égard. En ce qui concerne la redevabilité, des indicateurs mesurables ont été instaurés afin que les Sous-Directeurs généraux évaluent les services des directeurs, créant ainsi une chaîne de redevabilité qui se poursuivrait jusqu'au plus bas échelon de l'Organisation. Le Secrétariat a également expliqué que les économies doivent être encore quantifiées en ce qui concerne la réforme et qu'il s'est engagé à mettre au point un plan de rentabilité dans les meilleurs délais ou avant 2018, date de publication actuellement proposée.

52. Plusieurs Directeurs régionaux ont rendu compte des réformes mises en œuvre dans leur Région respective. Ils ont expliqué que les centres budgétaires de leur Région correspondaient mieux aux priorités et ils ont pris note des efforts déployés pour que les réunions des organes directeurs régionaux soient plus efficaces, afin de réduire le nombre de points de l'ordre du jour et de résolutions. Ils ont indiqué qu'ils veillaient à ce que les réformes dans leur Région respective soient harmonisées avec l'ensemble du processus de réforme et qu'ils s'attachaient davantage à collaborer avec les pays pour renforcer la redevabilité. Ils ont aussi donné des explications sur le renforcement des contrôles internes.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat.

3.6 Collaboration avec les acteurs non étatiques

- **Rapport sur la mise en œuvre par l'OMS du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques** (document EB140/41)

53. Le Secrétariat a présenté le premier rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques au cours des six mois qui ont suivi son adoption par la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Le rapport mettait l'accent sur les progrès accomplis dans trois domaines : l'application immédiate des dispositions du Cadre à toutes les formes de collaboration de l'OMS ; les nombreuses consultations et réunions d'information internes aux trois niveaux de l'Organisation visant à présenter le Cadre et à examiner ses incidences potentielles ; et l'établissement du registre OMS des acteurs non étatiques et du système électronique d'ordonnancement des tâches, lequel devrait être introduit avant la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé. Le rôle du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance concernant la surveillance de la mise en œuvre du Cadre a été présenté, de même que les mesures que prendrait le Secrétariat au cours des trois mois suivants.

54. Le Comité s'est félicité du rapport du Directeur général, a remercié le Secrétariat des efforts consentis pour l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre, et a recommandé qu'il soit appliqué de manière transparente, uniforme et cohérente aux trois niveaux de l'Organisation. Les États Membres ont relevé l'importance du Cadre comme partie intégrante de la réforme de l'OMS et ont salué son adoption par le Conseil directeur de l'OMS/OPS.

55. Le Comité s'est également félicité du rôle joué par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de l'application des règles et des procédures à suivre pour la mise en œuvre du Cadre et de la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que l'OMS ne se limite pas à une analyse opposant risques et avantages, protection et collaboration.

56. Le Comité a préconisé : de former et d'orienter le personnel de l'OMS sur le Cadre ; de veiller à ce que le Secrétariat apporte son soutien au Comité consultatif pour la surveillance de la mise en œuvre et l'établissement de rapports à ce sujet à l'intention du Conseil exécutif ; de faire preuve de vigilance pour éviter les conflits d'intérêts ; et de finaliser le registre des acteurs non étatiques et le guide à l'usage du personnel avant la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

57. Le Comité a demandé des informations complémentaires sur le coût de la mise en œuvre du Cadre. Un État Membre a demandé de nouvelles précisions sur les progrès accomplis concernant le registre et le système électronique d'ordonnancement des tâches, et a mis l'accent sur la disposition concernant la publication du plan de travail complet des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS.

58. Le Secrétariat a noté que l'appui apporté au Comité consultatif pour surveiller la mise en œuvre du Cadre comprenait la publication de profils d'acteurs non étatiques dans le registre pilote. Des collaborateurs supplémentaires avaient été engagés pour appuyer la mise en œuvre du Cadre et la charge de travail était suivie pour déterminer si ces ressources étaient suffisantes. Concernant la recommandation du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de ne créer que deux niveaux de vérification diligente et d'évaluation des risques, le Secrétariat a expliqué comment elle serait mise en œuvre aux trois niveaux de l'Organisation.

59. Le Secrétariat a confirmé que le guide à l'usage du personnel et le manuel destiné aux acteurs non étatiques seraient finalisés en vue de faciliter une mise en œuvre uniforme et seraient rendus publics. Les États Membres seraient tenus informés des progrès de la mise en œuvre du Cadre et de l'introduction du registre des acteurs non étatiques pour la tenue de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Directeur général.

- **Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS : proposition d'admission d'acteurs non étatiques à des relations officielles avec l'OMS et examen de la poursuite des relations officielles d'acteurs non étatiques avec l'OMS (document EB140/42)**

60. Le Secrétariat s'est excusé pour la soumission tardive du document et a rappelé que le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques a demandé au Comité du programme, du budget et de l'administration de faire des recommandations au Conseil exécutif concernant : l'admission d'acteurs non étatiques à des relations officielles ; l'examen des renouvellements de la collaboration d'acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS ; les propositions de report d'examens ; et les propositions relatives à la suspension ou à la cessation des relations officielles. Les plans complets de collaboration avec l'OMS pour 2017-2019 des cinq candidats à l'admission à des relations officielles seront téléchargés sur le site de l'OMS avant la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

61. Les membres du Comité ont pris note avec satisfaction du rapport détaillé et ont été d'accord avec les mesures proposées.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de décision figurant dans le document EB140/42.

3.7 Ressources humaines : mise à jour (document EB140/46)

62. Le Secrétariat a présenté au Comité des informations actualisées sur les ressources humaines financées par l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, y compris les lieux d'affectation du personnel et les types de contrats, et sur la planification de la transition. Le financement destiné spécifiquement à la lutte contre la poliomyélite est d'ores et déjà en voie de réduction et diminuera de façon importante dans les années qui suivront l'interruption de la transmission du poliovirus sauvage, et l'Initiative cessera d'exister une fois l'éradication certifiée au niveau mondial. Le Secrétariat a pour objectif de gérer les risques associés à la clôture de l'Initiative et de tirer parti des possibilités d'affectation des fonctions et infrastructures financées par la lutte contre la poliomyélite à d'autres programmes. Moyennant diverses mesures d'atténuation, le Secrétariat espère que le coût des indemnités de licenciement pourra être réduit de manière importante, en étant ramené de plus de US \$100 millions (montant maximum estimé d'après le scénario le plus pessimiste) à un montant avoisinant les US \$55 millions.

63. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a noté qu'un plan de transition avait été défini avec succès en Inde. Il pourrait être utile d'étudier l'approche adoptée par l'Inde et d'envisager des approches similaires dans d'autres pays concernés. Il convient de gérer avec prudence l'impact de la transition en termes d'égalité entre hommes et femmes et de coûts. Il a encouragé les États Membres à envisager de modifier l'âge de départ à la retraite au moment le plus opportun.

64. Certains membres du Comité ont indiqué qu'un rapport sur les ressources humaines donnant une vue globale de la situation relative aux ressources humaines à l'OMS aurait été préférable à un rapport axé sur une question unique, en l'espèce les obligations financières pour ce qui est de la poliomyélite. Ils ont également souligné que l'éradication de la poliomyélite doit être menée à son terme, ce qui suppose de gérer de nombreuses questions étroitement liées les unes aux autres, dont celle des ressources humaines. Des États Membres ont demandé pourquoi le Secrétariat avait continué à délivrer des contrats d'engagement continu, alors que cette pratique avait suscité des préoccupations depuis plusieurs années, et pourquoi le nombre de contrats conférant le statut de membre du personnel progressait toujours. Ils ont aussi demandé pourquoi un si grand nombre de nouveaux membres du personnel bénéficiaient de contrats permanents et se sont interrogés sur la forte proportion de membres du personnel de la catégorie des services généraux.

65. Des membres du Comité ont demandé de plus amples informations sur les chiffres figurant dans le rapport, en particulier le montant estimé de US \$55 millions d'indemnités moyennant une planification préventive. Le Comité s'est félicité de la création du Comité mondial d'orientation sur la planification de la transition, et de l'« analyse des conséquences » que celui-ci avait demandé au sein des bureaux de pays et des initiatives sanitaires de grande importance, et a demandé quand celle-ci aurait lieu. Un plan visant à limiter les obligations financières pourrait prévoir le redéploiement du personnel existant.

66. Des États Membres ont fait remarquer que de nombreux postes de membres du personnel, en particulier dans la Région africaine, étaient financés par l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Ils ont émis des doutes sur la gestion planifiée de tels postes une fois que leur financement cesserait, faisant état des risques tangibles auxquels l'Organisation pourrait être exposée du point de vue des ressources humaines, des programmes et des aspects financiers. Le rapport du Secrétariat ne présentait que deux options dans la plupart des cas : licenciement ou départ en retraite. Il est fréquent que les membres du personnel concernés participent à des activités vitales et le fonctionnement de programmes essentiels et des systèmes de santé serait par conséquent menacé. Il convient de procéder à une nouvelle évaluation du processus, moyennant un plan incluant des dates

limites à présenter aux organes directeurs. D'autres États Membres ont mentionné la nécessité de débattre des questions relatives aux ressources humaines pour l'éradication de la poliomyélite dans le cadre plus large des ressources humaines à l'OMS. Certaines ressources humaines pourraient être déplacées vers les lieux où leurs compétences font défaut. D'autres États Membres ont demandé des mises à jour plus fréquentes de la part du Secrétariat sur la question. Un État Membre a déclaré qu'il fallait des stratégies adaptées aux pays, qui devraient être élaborées puis mises en œuvre ; les enseignements tirés de l'exemple de l'Inde pourraient être partagés avec profit dans toutes les Régions. Un autre État Membre a demandé des précisions sur la source de financement du fonds de réserve mentionné dans le rapport.

67. Le Secrétariat a expliqué comment les différents contrats des membres du personnel à l'OMS influent sur les obligations financières liées à la fin du programme. La pratique consistant à délivrer des engagements continus avait bien pris fin, sauf pour les membres du personnel titulaires d'engagements à durée déterminée qui avaient rejoint l'Organisation avant février 2013. Les membres du personnel titulaires d'engagements à durée déterminée qui avaient rejoint l'Organisation depuis février 2013 ne bénéficieraient pas d'engagements continus et, par conséquent, ne créaient pas d'obligations juridiques ou financières ; de fait, un tiers de l'ensemble des contrats ne créeraient pas d'obligations. L'augmentation de l'âge obligatoire de départ à la retraite avait des conséquences financières du fait que des membres du personnel qui, sans cette augmentation, seraient partis à la retraite en pouvant bénéficier de la totalité de leurs droits à pension devaient disposer d'un droit de réaffectation.

68. Le Secrétariat a expliqué que, comme l'ont montré les récentes flambées de poliomyélite, la dotation en personnel doit tenir compte de l'éventualité de flambées inattendues. Le Secrétariat examine le statut des contrats et la plupart des postes vacants seront supprimés. Le nombre important de postes de la catégorie des services généraux s'explique par les besoins opérationnels dans les pays touchés.

69. Dans certains cas, a fait observer le Secrétariat, il est nécessaire de créer des postes à durée déterminée plutôt que des postes temporaires, car cela permet d'attirer les compétences et les savoir-faire requis pour l'éradication et les phases ultérieures. Concernant l'analyse des conséquences, plusieurs départements au Siège et dans les bureaux régionaux élaborent conjointement une feuille de route qui sera présentée à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé et inclut une analyse de l'impact sur les programmes ne relevant pas de la lutte contre la poliomyélite.

70. Les US \$20 millions du fonds de réserve sont essentiellement des crédits non dépensés liés aux prélèvements en rapport avec l'occupation des postes qui sont imputables au fonds pour la lutte contre la poliomyélite. Le Directeur général a alloué ces sommes au fonds de réserve. Le Secrétariat prévoit de renforcer progressivement ces réserves en vue de se rapprocher de la cible de US \$55 millions.

71. Le Secrétariat a également indiqué que des rapports réguliers seraient par la suite présentés aux organes directeurs sur l'évolution de la situation.

72. En réponse aux questions concernant les ressources humaines en général, le Secrétariat a indiqué que des informations actualisées sur la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines avaient été publiées sur le site Web relatif à la réforme de l'OMS en novembre 2016, et il a proposé de les faire traduire vers toutes les langues officielles pour les réunions de mai des organes directeurs. Le Secrétariat fournit des données sur les tranches d'âge représentées dans les différentes catégories de personnel et devrait être en mesure de communiquer des données sur l'âge d'entrée et la durée de service dans les prochains rapports sur les données relatives aux ressources humaines. De manière générale, les membres du personnel nommés aux niveaux inférieurs sont plus jeunes, et ceux nommés à la classe des directeurs, plus âgés.

73. S'agissant des données sur le personnel de lutte contre la poliomyélite, les disparités observées s'expliquent par le fait que des données sur certains contrats n'ont pas été saisies dans le Système mondial de gestion, par la différence entre le nombre de contrats établis et le nombre de membres du personnel concernés et par le calcul en termes d'équivalent temps plein. Des discussions sont en cours avec le personnel du programme de lutte contre la poliomyélite.

74. Suite à l'introduction de la politique de mobilité volontaire en 2016, le Secrétariat a tiré des enseignements dont il tiendra compte pour le prochain cycle, à commencer par la publication, en janvier 2017, de la liste des postes pour 2017. Cette liste des postes est une des quatre approches utilisées pour encourager la mobilité. Le Secrétariat a appelé les États Membres à continuer de soutenir cette politique.

75. La proportion des femmes dans la catégorie professionnelle a augmenté de 1 % en 2016, ce qui est mieux que les années précédentes. La cible était une augmentation de 1,5 % par an sur cinq ans pour les postes de la classe P.4 et au-dessus. (Un État Membre a indiqué qu'une cible de 3 % serait souhaitable.) Au sein du personnel actuel, il est apparu que davantage de femmes occupant des postes aux classes P.2 et P.3 devraient être promues et qu'il faudrait nommer des ressortissants de pays sous-représentés ou non représentés. Un financement est cependant nécessaire pour les nouveaux postes. La plupart des membres du personnel allant partir à la retraite étant des hommes, on pourrait en profiter pour les remplacer par des femmes. Par ailleurs, tous les postes vacants ont fait l'objet d'une publication. Aux termes de l'article 4.2 du Règlement du personnel, la considération dominante dans la nomination du personnel doit être de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités. À cette fin, le Secrétariat note les candidats et nomme celui qui obtient le score le plus élevé, même si une femme a obtenu un résultat presque aussi bon ; il convient de s'interroger sur l'opportunité de poursuivre cette politique.

76. En réponse à une question concernant l'introduction de pactes de responsabilisation pour les Directeur régionaux, le Secrétariat a expliqué que des indicateurs managériaux étaient actuellement intégrés aux délégations de pouvoir du Directeur général vers les Directeurs régionaux, lesquels sont publiés sur le site Web de l'OMS. En réponse à une autre question concernant le nombre de membres du personnel licenciés en raison de résultats insuffisants, le Secrétariat a indiqué que les informations actualisées sur la stratégie des ressources humaines comportaient des données sur le nombre de fonctionnaires dont l'engagement n'avait pas été confirmé à la fin de la période de stage. Il en ressort que des bonnes pratiques sont mises en œuvre pour repérer les membres du personnel dont les résultats professionnels sont insuffisants et/ou dont l'intégrité est contestable.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du Secrétariat.

- **Critères et principes concernant les détachements de personnel d'organisations non gouvernementales, de fondations philanthropiques et d'établissements universitaires** (document EB140/47)

77. Le Secrétariat a présenté son rapport sur sa réponse à la demande faite dans la résolution WHA69.10 (2016) d'élaborer une série de critères et de principes concernant les détachements de personnel à l'OMS.

78. Le Comité a reconnu l'importance des critères et principes proposés et a largement été en accord avec ceux proposés dans le document EB140/47.

79. Certains États Membres ont souligné la nécessité de la transparence dans les procédures de sélection de l'OMS. Les observations ont inclus la nécessité de principes soulignant l'exigence en matière de transparence et d'éthique de sorte qu'une personne détachée travaillant à l'OMS ne doit pas agir à l'encontre des intérêts de l'Organisation. Il a été recommandé au Secrétariat de publier des informations sur l'origine des détachements et les secteurs de programme concernés.

80. Plusieurs États Membres ont demandé des éclaircissements sur la manière dont l'OMS et l'entité d'origine mettront en œuvre les principes et les critères consistant à prendre dûment en compte la parité hommes-femmes et la diversité géographique. Une question a été posée sur la manière dont l'entité d'origine définira la parité hommes-femmes et la diversité géographique. Des précisions ont été aussi demandées pour savoir si le fait que le Conseil exécutif prenne note du rapport serait suffisant ou s'il fallait recommander une approbation par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé, auquel cas il faudrait amender les mesures à prendre par le Conseil exécutif.

81. En outre, la question a été posée de savoir si les critères et principes devaient être mis en annexe au Cadre, intégrés dans le Règlement du personnel de l'OMS ou approuvés par une résolution. Bien que certains États Membres se soient prononcés pour annexer les critères et principes au Cadre, de sérieuses inquiétudes ont été exprimées quant aux conséquences de rouvrir les débats sur le texte accepté. Il a été cependant noté que le paragraphe 75 du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques demandait une évaluation périodique.

82. Un État Membre a évoqué le fait qu'un critère pour la personne détachée doit être qu'elle apporte une expertise technique.

83. Un autre État Membre a proposé l'inclusion d'une clause donnant la préférence à un candidat ayant l'appui du ministère de la santé ; plusieurs États Membres n'ont, toutefois, pas été d'accord avec cette proposition.

84. En ce qui concerne les mesures à prendre par le Conseil exécutif, le Secrétariat a expliqué que l'expression « le cas échéant » dans le paragraphe 3.8) du dispositif de la résolution WHA69.10 (2016) permet au Conseil d'avoir la flexibilité de choisir de prendre note du rapport ou de prendre d'autres mesures. Si l'Assemblée de la Santé choisit de prendre note du rapport, le Secrétariat inclura les critères et les principes dans les politiques et procédures de l'Organisation en matière de ressources humaines.

85. En réponse à un État Membre demandant pourquoi l'octroi d'une dérogation à la sélection par voie de concours était accordé au plus haut niveau de l'Organisation, le Secrétariat a expliqué que le Règlement du personnel de l'OMS stipule que c'est au Directeur général qu'il revient d'autoriser les exceptions. Dans d'autres réponses, le Secrétariat a expliqué que par diversité géographique on entendait les pays sous-représentés ou non représentés. Les informations sur ce point et sur la parité hommes-femmes sont disponibles en ligne pour les entités d'origine. La transparence est garantie, tous les détachements étant inscrits en détail dans un registre avec vérification diligente et une déclaration des conflits d'intérêts ayant été fournie.

86. Un État Membre a considéré qu'il était raisonnable de limiter à deux ans la durée d'un détachement et a demandé si, à l'issue de cette période, la personne détachée pouvait ou non poser sa candidature pour un poste à l'OMS. Le Secrétariat a rappelé que la politique de l'Organisation exige que l'entité d'origine de la personne détachée lui garantisse le droit de regagner celle-ci (paragraphe 3.b)i) du rapport du Secrétariat) et il a noté que cette personne doit faire acte de candidature et suivre tout le processus de sélection par voie de concours pour un poste. En réponse, un État Membre a

protesté contre le fait que les personnes détachées bénéficient d'un avantage injustifié lorsqu'elles présentent une candidature pour un poste après un détachement.

87. Dans d'autres réponses, le Secrétariat a dit qu'il examinerait la prescription selon laquelle l'entité d'origine doit proposer au moins trois candidats, particulièrement pour certaines petites entités ne disposant pas d'un nombre suffisant de membres de leur personnel qui conviennent, ainsi que le libellé de la condition stipulant que les entités d'origine auront pris en considération la parité hommes-femmes et la diversité géographique.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif prenne note du rapport du Secrétariat.

3.8 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel (documents EB140/48 et EB140/48 Add.1)

88. Le Comité a examiné les amendements proposés au Statut du personnel et au Règlement du personnel et les projets de résolutions correspondants.

89. Le Secrétariat a expliqué que son rapport contient toutes les modifications nécessaires apportées au Statut du personnel et au Règlement du personnel pour mettre en œuvre la résolution 70/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 23 décembre 2015 sur la base des recommandations faites par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport annuel pour 2015, et des décisions devant être prises par l'Assemblée, sur la base des recommandations de la Commission dans son rapport pour 2016. Les amendements aux traitements, primes et allocations sont conformes à la mise en œuvre de l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'ensemble des prestations révisé pour les catégories professionnelle et de rang supérieur dans la résolution 70/244 de l'Assemblée générale.

90. En outre, et conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale, deux options ont été envisagées pour le relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel nommés avant le 1^{er} janvier 2014 : a) avec effet au 1^{er} janvier 2018 ; ou b) à une date ultérieure à préciser, entraînant des amendements aux articles 410 et 1020 du Règlement du personnel. En réponse à la demande d'informations du Comité du programme, du budget et de l'administration, la résolution 70/244 ayant prévu de procéder « en tenant compte des droits acquis du personnel », le rapport précisait les incidences de ces changements aux paragraphes 46 à 56 en les rattachant aux passages pertinents de la résolution.

91. Les États Membres ont remercié le Secrétariat de son rapport sur les options concernant le relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite. Le Comité a instamment demandé que la mesure prenne effet au 1^{er} janvier 2018 dans le but de faciliter l'application uniforme et les pratiques harmonisées dans l'ensemble du régime commun des Nations Unies auquel appartient l'OMS, tout en reconnaissant, pour certains, l'incidence négative qui pourrait par conséquent en découler pour la situation financière de l'OMS et l'équilibre entre les sexes au sein de l'Organisation. Il a été proposé que l'OMS s'efforce d'atténuer les coûts liés à la cessation prévue des activités de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.

92. Certains États Membres ont préconisé une mise en œuvre à une date postérieure à janvier 2018 en raison des incidences financières, ils ont instamment demandé que le choix définitif d'une date pour la mise en œuvre fasse l'objet d'un nouvel examen par le Conseil exécutif.

93. Les États Membres ont demandé qu'il soit précisé si le fait de remettre le relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite à une date postérieure au 1^{er} janvier 2018 entraînerait des risques juridiques pour l'OMS. Le Conseiller juridique a expliqué qu'aux termes de l'article 36 de la Constitution de l'OMS, les conditions de service du personnel de l'Organisation doivent être « autant que possible, conformes à celles des autres organisations des Nations Unies ». Si l'OMS est donc tenue d'apporter cette modification, elle peut décider comment elle entend procéder. S'il est raisonnable de considérer que cette souplesse englobe les décisions relatives à la date effective d'application, on ne peut exclure le fait que des membres du personnel puissent interjeter appel devant le Tribunal administratif de l'OIT au motif qu'une date d'application ultérieure affecterait leurs prestations de retraite et, dans le pire des cas, les coûts pourraient être équivalents aux économies réalisées.

94. Les États Membres se sont félicités des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale concernant les traitements, primes et allocations. Si un État Membre a douté de la nécessité de la prime incitative prévue à l'article 315, pour assurer le recrutement d'experts possédant des compétences hautement spécialisées, un autre s'est félicité de cette modification. Un autre État Membre a relevé que les amendements aux traitements, primes et allocations étaient sujets à révision et pourraient être modifiés par la suite.

95. En outre, les États Membres se sont félicités des progrès accomplis par l'Organisation en matière d'équilibre entre les sexes et de représentation géographique plus équitable au sein du personnel, tout en reconnaissant que de nouvelles mesures à court et à long terme sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter les trois projets de résolution contenus dans le document EB140/48, à savoir : le projet de résolution 1, confirmant les amendements apportés par le Directeur général à l'ensemble des prestations révisé, éléments connexes et traitements du personnel ; le projet de résolution 2, confirmant les amendements apportés par le Directeur général concernant le relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite à 65 ans pour le personnel en poste avec effet au 1^{er} janvier 2018 ; et le projet de résolution 3, concernant les traitements des postes hors classes et du Directeur général, en vue de les soumettre à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

3.9 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale (document EB140/49)

96. Le Comité a examiné le rapport du Secrétariat.

Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif prenne note du rapport du Secrétariat.

Point 4 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

97. Le Comité a adopté son rapport.

ANNEXE

**Synthèse de la réunion informelle des États Membres
Genève, 19 janvier 2017**

Au cours de la vingt-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, certains États Membres ont suggéré qu'une consultation informelle soit organisée en marge du Comité pour débattre de la manière de procéder pour traiter les difficultés financières auxquelles l'OMS est confrontée.

Pendant cette réunion informelle, certains États Membres ont convenu de proposer au Comité du programme, du budget et de l'administration de recommander au Conseil exécutif, à sa cent quarantième session, qu'une consultation informelle à composition non limitée soit organisée pour débattre des questions relatives : i) à l'établissement du budget programme ; et ii) au financement du budget programme.

Au sujet de **i) l'établissement du budget programme**, les points suivants devraient être abordés :

- fixation des priorités ;
- meilleure définition des résultats et plus grande cohérence entre les prestations, les produits et le budget ;
- calcul du coût des produits ;
- plafonds budgétaires réalistes ;
- planification pour plus de rentabilité et étude des domaines dans lesquels il est possible de réaliser des économies ;
- recensement des réorientations/baisses budgétaires ;
- recouvrement intégral des coûts ;
- éclaircissements sur les principes de répartition des budgets entre les principaux bureaux et les catégories ;
- amélioration des indicateurs ;
- poursuite de l'alignement sur les objectifs de développement durable.

Au sujet du **ii) financement du budget programme**, les points suivants devraient être abordés :

- mobilisation des ressources conformément aux priorités fixées par les États Membres ;
- étude des moyens d'inciter les contributeurs à verser des contributions souples ;
- examen de l'allocation stratégique de ressources souples ;
- gestion des déficits grâce à l'établissement de priorités et de scénarios ;
- augmentation de la contribution fixée ;
- examen par le Secrétariat de la stratégie de mobilisation de ressources.

En ce qui concerne les délais, les États Membres ont convenu que les mesures et domaines susmentionnés relèvent d'une action à court, moyen ou long terme. Certaines mesures permettraient d'améliorer la situation financière actuelle (2016-2017), certaines autres doivent être prises pour finaliser l'avant-projet de budget programme 2018-2019 et plusieurs autres encore vont au-delà du douzième programme général de travail, 2014-2019, qui couvre la période actuelle.

Les États Membres ont demandé au Secrétariat de suggérer les domaines à examiner en priorité, c'est-à-dire en prévision de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =